

Communiqué de presse
Berne, le 30 septembre 2026

Engagement conditionnel en cas de tremblement de terre: l'usam salue la décision de ne pas imposer de nouvelle obligation financière aux propriétaires immobiliers

Le Conseil national a décidé aujourd'hui de ne pas entrer en matière sur le projet 24.095, suivant ainsi la recommandation de l'Union suisse des arts et métiers usam. Le Conseil des États ayant déjà refusé d'entrer en matière sur ce projet, le Parlement renonce à conférer à la Confédération une nouvelle compétence en matière de financement de la réparation des dommages causés aux bâtiments par les tremblements de terre. L'usam salue cette décision.

L'usam reconnaît les risques liés aux tremblements de terre et leurs conséquences durables pour les entreprises et l'économie dans son ensemble. L'engagement conditionnel prévu n'aurait toutefois pas constitué une réponse adéquate: il aurait permis d'imposer des contributions aux propriétaires immobiliers après un séisme de grande ampleur, alors même qu'ils auraient déjà dû faire face aux conséquences de la catastrophe.

Le rejet du projet préserve les compétences cantonales en matière d'assurance des bâtiments. Cette décision tient également compte des solutions cantonales existantes et des assurances privées contre les dommages sismiques, auxquelles les propriétaires immobiliers peuvent souscrire librement. Pour l'usam, la responsabilité individuelle des propriétaires et le bon fonctionnement du marché de l'assurance privée sont des éléments déterminants.

De plus, le projet laissait de nombreuses questions importantes en suspens. Il se concentrait uniquement sur les bâtiments; les dommages causés aux biens mobiliers et aux infrastructures de transport, d'approvisionnement en énergie et de communication n'auraient pas été pris en compte. Or, ce sont précisément ces infrastructures qui sont essentielles pour les entreprises et la reconstruction de la capacité économique.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74
Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.